



## COMMISSION DES JEUNES

### PROCÈS-VERBAL

N°19

---

**Réunion du :** Lundi 25 Avril 2022

**À :** 14h00

---

**Présidence :** M. BELLARD Christophe

---

**Présents :** M. HERNANDEZ Jean-Claude, M. BARONIAN, Jean-Claude,

---

**Excusé(s) :** M. DE MARCHI Arnaud

#### **MODALITÉS DE RECOURS**

Dans le cadre de l'article 188, les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois). Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée : - soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ; - soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception) ; - soit le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs ; Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte. Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel (Pour toutes les épreuves de coupes (seniors et jeunes), l'appel doit être introduit dans un délai de QUARANTE HUIT HEURES). L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Les décisions prises en 2ème instance par la Commission d'Appel du District sont, elles-mêmes, susceptibles d'appel en 3ème et dernière instance devant la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée selon la procédure décrite ci-dessus. Conformément aux dispositions de l'article 4 du Règlement Disciplinaire annexé aux Règlements Généraux de la FFF, seront imputés au club appelant dont la responsabilité et/ou celle d'un de ses licenciés est reconnue, même partiellement :

- Le remboursement des frais entraînés par la convocation des personnes, officielles ou non, dont l'audition est jugée utile,
- Les frais inhérents à la procédure d'appel.

## CHAMPIONNATS DES JEUNES

➤ Validation des résultats des matchs de la deuxième phase en U15 et en U17, et du championnat U19.

➤ Résultats des coupes Futsal U17 et U15.

Les finales seront programmées le week end du 7 et 8 mai en fonction de la disponibilité des gymnases.

½ finales U17 : REILLANNE-BANON / VIVO 04-ORAISON  
BARCELONNETTE / OBSC

½ finales U15 : EPM / GAP  
VEYNES / SISTERON

### ➤ PROGRAMMES DE LA COUPE DES ALPES

U15 À 8 : COUPE JL.ESCALLIER  
¼ FINALE LE 14 MAI  
½ FINALE LE 21 MAI  
FINALE : Date et lieu à définir

U15 : COUPE A.GILLY  
½ FINALE LE 15 MAI  
FINALE LE 12 JUIN

U17 : COUPE A.MEYER  
½ FINALE LE MERCREDI 25 MAI À 18H  
FINALE LE 12 JUIN

U19 : COUPE P.LANZA  
½ FINALE LE 28 MAI  
FINALE LE 12 JUIN

Le tirage au sort des ½ finales se déroulera dans les locaux du District le **lundi 2 mai à 14h**.  
Les clubs sont invités à assister à ce tirage.



## **RAPPEL DE LA PROCÉDURE**

Toutes les demandes de changements pour les catégories jeunes (U15 à 19) doivent être faites exclusivement par **Footclubs 15 jours avant la rencontre.**

**Passé ce délai aucune demande ne sera prise en considération.**

Pensez à vérifier régulièrement où en sont vos demandes de modification dans Footclubs.

### **RAPPELS :**

**1 – Durant toute la saison les rencontres des matchs ALLER seront inversées dans le cas de terrain impraticable ou indisponible.**

**2 – Toutes les dates disponibles y compris les vacances scolaires sont considérées comme journée de rattrapage.**

**3 - L'engagement de nouvelles équipes est possible après la phase de brassage pour participer au championnat D2.**

**4- Dans le cadre du Code Disciplinaire, la réduction et la bonification de points est applicable à dater de la phase de brassage pour la saison en cours.**

Nous rappelons aux clubs que la FMI doit être finalisée et envoyée le dimanche soir au plus tard.

En cas d'absence de FMI, une feuille de match papier doit être remplie et retournée par mail au secrétariat du District au plus tard le lundi à midi

## **RÉFÉRENTS DE LA COMMISSION**

*N'hésitez pas à nous contacter pour toutes questions ou demandes concernant votre catégorie.*

- **CATÉGORIE U19 : Christophe BELLARD – 06 58 67 04 23**
- **CATÉGORIE U17 : Jean-Claude BARONIAN – 06 87 46 68 96**
- **CATÉGORIE U15 : Jean-Claude HERNANDEZ – 06 37 83 18 12**

## **COURRIER DES CLUBS ET ORGANISMES**

➡ NÉANT



## RETOUR DE LA COMMISSION DE DISCIPLINE

- NÉANT

## RETOUR DE LA CSR

➔ Les dossiers suivants dont les textes sont consultables sur les PV de la CSR ont été homologués par la Commission réunie ce jour.

- Dossier n° 25: AFC STP / AS FORCALQUIER en U17 Brassage du 06/11/2021 (PV N°7)
- Dossier n° 26 : ASA 3 / GJAB en U15 À 8 du 06/11/2021 (PV N°7)
- Dossier n° 27 : GJMD / RIEZ en U19 du 06/11/2021 (PV N°8)
- Dossier n° 28 : GJMD / GJAB en U17 Brassage du 06/11/2021 (PV N°8)
- Dossier n° 29 : GJMD / CA DIGNE en U15 À 8 du 06/11/2021 (PV N°8)
- Dossier n° 30 : L'ARGENTIÈRE / RIEZ en U19 du 13/11/2021 (PV N°8)
- Dossier n° 32: AFCV / EMBRUN ST CRÉPIN en U15 À 8 du 13/11/2021 (PV N°8)
- Dossier n° 34: ASA / SAINT ANDRÉ en U15 Brassage du 21/11/2021 (PV N°9)
- Dossier n° 37: EP MANOSQUE / FCCR-BANON en U17 Brassage du 20/11/2021 (PV N°9)
- Dossier n° 42: EP MANOSQUE / RIEZ en U19 du 27/11/2021 (PV N°10)
- Dossier n° 45: AFCV / SISTERON en U15 À 8 du 27/11/2021 (PV N°10)
- Dossier n° 46: L'ARGENTIÈRE / VIVO 04 en U19 du 27/11/2021 (PV N°10)
- Dossier n° 52: OBSC / L'ARGENTIÈRE en U15 Brassage du 05/12/2021 (PV N°11)
- Dossier n° 55: SC VINON / EP MANOSQUE en U17 Brassage du 19/12/2021 (PV N°12)
- Dossier n° 58: CA DIGNE / GJMD en U15 À 8 du 18/12/2021 (PV N°12)
- Dossier n° 59: SISTERON / FORCALQUIER en U17 Brassage du 18/12/2021 (PV N°12)
- Dossier n° 63: ASA / ASVG en U15 Brassage du 09/01/2022 (PV N°13)
- Dossier n° 64: EP MANOSQUE / ASA en U15 Brassage du 19/12/2021 (PV N°13)
- Dossier n° 65: DAUPHIN-FORCALQUIER / ASA en U15 Brassage du 09/01/2022 (PV N°13)
- Dossier n° 68: Matchs non joués pour terrain impraticable ou cas covid (PV N°13)
- Dossier n° 72: Matchs non joués pour terrain impraticable ou cas covid (PV N°14)
- Dossier n° 76: Matchs non joués pour terrain impraticable ou cas covid (PV N°15)
- Dossier n° 55: GAP FOOT 05 / GJAB en U17 D2 du 29/01/2022 (PV N°15)
- Dossier n° 81: ASVG / L'ARGENTIÈRE en U15 D1 du 30/01/2022 (PV N°16)
- Dossier n° 88: ASA / SAINT ANDRÉ en U15 À 8 du 19/02/2022 (PV N°19)
- Dossier n° 89: VIVO 04 / EP MANOSQUE en U19 du 19/02/2022 (PV N°19)
- Dossier n° 89: FORCALQUIER / OBSC en U17 D2 du 19/02/2022 (PV N°19)

## INFORMATIONS TRANSMISES À LA CSR

➔ NÉANT



## INFORMATIONS TRANSMISES À LA CDA

Merci de prendre note des modifications apportées aux calendriers des championnats de jeunes.



### DISTRICT DES ALPES DE FOOTBALL SAISON 2021/2022

**TABLEAU DES MODIFICATIONS DES CHAMPIONNATS DE JEUNES**

| CATÉGORIE  | POULE | N° MATCH | JOURNÉE | MATCH          | MODIFICATION           | MOTIF                         |
|------------|-------|----------|---------|----------------|------------------------|-------------------------------|
| <b>U15</b> | D1    | 24354540 | 10      | SISTERON / ASA | MATCH LE 5 JUIN À 11   | TOURNOI SELECTION DU DISTRICT |
| <b>U15</b> | D1    | 24354548 | 12      | ASVG / ASA     | MATCH LE 11 MAI À 16H  | REPROGRAMMATION               |
| <b>U17</b> | D1    |          | 9       | TOUS           | MATCHS LE 21 MAI À 16H | REPROGRAMMATION               |

LE PRÉSIDENT

**C.BELLARD**

